

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON PICAUD BROSSÉ**

**SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE**

Vous êtes autorisé à utiliser la grande salle de la Maison Picaud Brosse qui est un bâtiment communal. Cette salle a une capacité de 60 places assises ou 80 personnes debout. Ces effectifs doivent être strictement respectés.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ACCEDER AUX ETAGES DU BATIMENT SANS AUTORISATION DE LA PART DE LA MAIRIE.**

**Nous vous rappelons : que vous êtes tenus de laisser la salle et les annexes, (cuisine, sanitaires, hall) dans un état de parfaite propreté.**

**I - CONSIGNES PARTICULIERES :**

Nous vous demandons à l'aide du nécessaire de nettoyage situé dans le placard sous les escaliers du hall :

- d'effectuer **LE LAVAGE et LE NETTOYAGE de la salle, du hall, de la cuisine, et des sanitaires** à l'aide du nécessaire à nettoyage situé dans le placard du hall d'entrée
- de **nettoyer l'électroménager** en suivant les consignes affichées
- de procéder au lavage **des tables et des chaises**
- **de sortir les poubelles dans le container extérieur**
- **de ne pas mettre de verre et de déchets recyclables dans les poubelles (des silos de tri sont situés dans le village)**
- de ne pas coller d'affiches contre les portes, murs, ou autres (ni scotch, ni punaises)
- de ne pas toucher au disjoncteur, ni au réglage de l'électroménager et du chauffage.
- **de replacer les tables** comme sur le plan de tables affiché.

**II - CONSIGNES DE SECURITE ET DE SONORISATION :**

**Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.**

**Toute activité bruyante est interdite. Les manifestations devront se dérouler dans le plus grand respect du voisinage.**

Afin de respecter les consignes de sécurité, l'accès aux issues de secours doit être laissé libre de tout encombrement. **Les portes repérées par un dispositif « ISSUE DE SECOURS » doivent être déverrouillées le temps de la manifestation.**

**III – CONSIGNES DE STATIONNEMENT**

Le stationnement des véhicules se fera **exclusivement sur le parking situé rue du Guillot** (un peu plus haut que la maison). Il est formellement interdit des stationner des véhicules dans la cour de la maison Picaud Brosse. Seuls les véhicules pour personnes handicapées et les véhicules de déchargement peuvent y avoir accès, **à condition de laisser le passage aux véhicules de service et de secours.**

**III - MODALITES DE LOCATION**

La grande salle de la maison Picaud Brosse est gracieusement mise à disposition des associations St Genoises **sur accord obligatoire du Maire.**

La grande salle de la maison Picaud Brosse est louée aux régies immobilières pour les assemblées générales concernant des biens immobiliers St Genois, **sur accord obligatoire du Maire**, au tarif forfaitaire fixé chaque année par la commune et approuvé par le conseil municipal. Les tarifs ainsi votés (taux horaire d'utilisation, caution de location...) sont tenus en Mairie à la disposition des utilisateurs intéressés.

Les clés du bâtiment sont à retirer le jour même de la réservation en Mairie avant chaque manifestation. La personne qui recevra les clés sera tenue pour responsable des dégâts éventuellement constatés et du non-respect des clauses stipulées dans le règlement. La clé est à rendre en Mairie au plus tard le lendemain de la manifestation.

Une caution de location de 1 000 € sera demandée pour chaque réservation/location.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée.

La personne qui recevra les clés sera tenue pour responsable des dégâts éventuellement constatés et du non-respect des clauses stipulées dans le règlement.

Les clés ne seront à venir chercher à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. L'accès à la salle ne sera possible d'aux strictes horaires convenus lors de la réservation ou indiqués sur le contrat de location.

Toute réservation ou désistement doit se faire **exclusivement** auprès du service Vie Locale.

La signature du présent règlement est valable pour toutes les utilisations durant l'année scolaire en cours de l'association signataire.

**GESTIONNAIRE MAISON PICAUD BROSE :**

Service Mairie : service Vie Locale - 04.78.57.84.34 – vielocale@mairie-stgenislesollieres.fr

Faire précéder de la mention « lu et approuvé » votre signature.

Nom et prénom de l'utilisateur :

Le

---